



## CULTURE

# Les médiathèques en réseau

**À partir du 15 février, l'adhésion au réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné donne accès à un fonds commun de 130 000 documents. Profitez-en, c'est gratuit !**

C'est officiel. Après quatre années de travail en coulisses, les médiathèques du Val d'Ille-Aubigné forment enfin un réseau. La communauté de communes et 18 communes partenaires ont signé la charte constitutive du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné. Traduction ? A partir de la deuxième quinzaine de février, vous pourrez emprunter un ouvrage dans n'importe quelle médiathèque. Celle qui vous arrange sur la route du travail, de l'école ou des vacances, sans tenir compte de votre lieu de domicile.

### Une carte de lecteur unique

L'accès au nouveau réseau se fera grâce à une carte de lecteur unique, nominative, disponible sur inscription dans votre commune de résidence. Le précieux sésame vous sera délivré pour la modique somme de... zéro euro ! Enfant comme adulte, l'accès au réseau des médiathèques est

dorénavant gratuit, sans aucune condition restrictive. Même un habitant domicilié hors du Val d'Ille-Aubigné peut solliciter gratuitement sa carte d'adhérent.

Dans un premier temps, c'est le lecteur qui ira aux livres. Vous devrez rendre vos documents dans la médiathèque où vous les avez empruntés. « *Une navette pourrait être mise en place ultérieurement*, explique Hélène Gruel, chargée de mission lecture publique au Val d'Ille-Aubigné. *Elle permettrait de restituer ses ouvrages dans n'importe quelle médiathèque* ».

### Un portail en ligne

Avec la mise en réseau de leurs collections, les médiathèques se dotent d'un portail web unique - qui sera opérationnel fin mars. À partir de votre compte lecteur individuel, vous pourrez réserver en ligne les documents de votre choix sur la base d'un catalogue considérablement enrichi. Vous pourrez aussi constituer des listes de lecture, prendre connaissance des "Coups de cœur" des bibliothécaires, partager les vôtres et découvrir des sélections thématiques. Vous pourrez également noter les ouvrages qui vous ont plu si vous souhaitez les recommander à d'autres visiteurs.

Un agenda tiendra à jour le programme détaillé des animations proposées dans chaque médiathèque, les rendez-vous réguliers et les événements (expos, spectacles ateliers, rencontres...) avec possibilité de réservation en ligne

Le portail permettra aussi d'accéder aux ressources numériques de la médiathèque départementale. Une offre de services



supplémentaire pour lire la presse, regarder un film, apprendre une langue étrangère... Bien pratique, la carte des médiathèques signalera en temps réel les ouvertures des équipements, identifiés par une pastille verte ou rouge.

À télécharger gratuitement sur son smartphone, l'application mobile Ma bibli (Android / iOS) reprendra certains services du portail. Dernière touche digitale, une lettre d'informations trimestrielle est prévue.

### Une démarche collective

La mise en réseau des médiathèques était inscrite dans le schéma de développement culturel du Val d'Ille-Aubigné. La communauté de communes et les communes y ont travaillé de concert. Les médiathèques sont municipales. Elles le resteront. « *La gestion des collections, des bâtiments et des personnels demeureront de la compétence des communes. Les médiathèques conservent l'autonomie de leur politique d'acquisition* », précise Hélène Gruel. Le Val d'Ille-Aubigné coordonne la mise en place et le suivi du réseau, du portail et du système informatique de gestion documentaire.

Conçu pour faciliter la vie des usagers en leur proposant une offre culturelle élargie, diversifiée, la naissance du réseau des médiathèques amorce en parallèle l'harmonisation des pratiques professionnelles autour d'une équipe soudée de bibliothécaires. « *Qui ont besoin d'échanges, de conseils pour rompre parfois l'isolement, chacune apportant des atouts pour enrichir*



*les services proposés* ». Les bénévoles continueront de jouer un rôle actif dans la vie quotidienne des médiathèques. Les bénévoles référents de chaque commune seront formés en même temps que les professionnels. « *Il faudra quelques semaines pour que chaque équipe s'approprie le nouvel outil, admet Hélène Gruel. Mais très vite, on verra la différence* ». Les communes ayant expérimenté avant l'heure la gratuité en médiathèque ont vu leur fréquentation significativement progresser. La crise sanitaire a remis le livre sur le devant de la scène. « *Les médiathèques ont gagné leur rang de service public essentiel. Elles sont une porte d'accès à la culture sous toutes ses formes. On les fréquente pour s'instruire, se divertir, s'évader, faire des rencontres...* ». Vous n'en connaissiez

qu'une, la plus proche de chez vous ? Vous en avez maintenant dix-sept à découvrir, à portée de clic. Bonne lecture !



### PAROLE D'ÉLUE

Isabelle Joucan, vice-présidente au développement culturel

#### La culture pour tous ?

*La mise en réseau des médiathèques ouvre l'accès à une offre culturelle élargie, diversifiée et organisée selon des règles communes. Qui permettra à chacun de profiter d'un fonds documentaire incroyablement riche, sans se soucier de son lieu de résidence. Qui mettra tout le monde sur un pied d'égalité. Un lecteur, une carte : on ne peut pas faire plus simple.*

*Dans les petites communes, les médiathèques sont bien souvent le premier lieu*

*de culture. Au fil du temps, ces équipements sont devenus des tiers lieux, ouverts à la lecture publique mais aussi aux arts, aux rencontres. La mise en réseau confortera l'offre culturelle de notre territoire en facilitant les échanges entre professionnels.*

#### La gratuité ?

*Même modeste, l'adhésion payante à une médiathèque peut être un frein. Les structures qui ont expérimenté la gratuité avant l'heure en début d'année ont vu leur fréquentation nettement augmenter. Nous*

*faisons le même pari, toujours au nom de la culture pour tous.*

#### Un projet collectif ?

*Il n'est pas simple de faire travailler ensemble 19 communes. Le covid puis la tempête Alex ne nous ont pas facilité la tâche. Mais il faut saluer l'implication des bibliothécaires qui ont tenu la distance, les délais. La communauté de communes a investi 60 000 € en prestations techniques et informatiques. Les bénévoles conserveront toute leur place pour faire vivre le réseau.*



### Un catalogue XXL

- 120 000 livres
- 5 000 CD
- 5 000 DVD



### Des conditions de prêt généreuses

Avec sa carte de lecteur, chaque adhérent peut emprunter vingt documents imprimés et dix documents audiovisuels pour une durée de trois semaines.



### Une communauté active

- 269 500 prêts par an
- 10 720 adhésions individuelles
- 260 adhésions groupes
- 230 bénévoles

### Une (re)ouverture à préparer

Les bibliothèques seront fermées pendant deux semaines à partir du 30 janvier, le temps de finaliser la mise en réseau, fusionner les bases de données, mettre en ligne le portail et former les équipes.

## L'avis des pros



### Elsa Capdevila Bibliothèque de Gahard

« Aux lecteurs, on ouvre le champ des possibles en leur donnant accès à un catalogue presque infini. Le portail permettra de réserver depuis chez soi, de s'informer de tout ce qui se passe dans les bibliothèques voisines - les animations, les expos, les rencontres... C'est quand même mieux qu'une newsletter ! [...] »

La gratuité sera un changement important. Même quand il s'agit d'une petite somme - 6€ par famille jusqu'à présent - l'adhésion payante reste toujours un frein. Rappelons-le : la bibliothèque est un service public. La culture doit être accessible à tous [...]

Pour nous, bibliothécaires, ce réseau sera aussi l'occasion de travailler davantage ensemble, de monter des projets communs, de s'entraider encore plus ».

### Hélène Heuré

### Bibliothèque de Langouët

« Quand on est un bon lecteur dans une petite commune de 600 habitants, on a vite fait le tour des rayons. Notre budget (2 €/habitant) ne nous permet pas d'acheter de CD ni de DVD. Tout va changer avec la mise en réseau. Le catalogue va devenir soudain énorme, notamment pour le multimédia ! On pourra se compléter entre bibliothèques, sans acheter en double tous les ouvrages puisqu'on pourra les emprunter ailleurs [...] »

À Langouët, nous avons anticipé la gratuité dès avril. J'espère qu'elle relancera la fréquentation qui a fléchi avec les restrictions imposées par le covid [...]

Pour les bibliothécaires, ce projet représente un gros travail de fond, étalé sur plusieurs années. Il a fallu harmoniser nos pratiques de manière à proposer les mêmes services aux mêmes conditions, référencer tous nos ouvrages avec les mêmes cotes. Pour ne pas perdre le lecteur quand il passe d'une médiathèque à l'autre ».

